

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail-Patrie

MINISTRE DU TRAVAIL ET
DE LA SECURITE SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

DAG

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF LABOUR
AND SOCIAL SECURITY

SECRETARIAT GENERAL

DECISION N° **00259** /MINTSS/SG
Portant constatation du Comité de Concertation et de Suivi du Dialogue Social.

Le Ministre du Travail de la Sécurité Sociale

- VU la Constitution ;
VU la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
VU le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
VU le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n°2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef Du Gouvernement ;
VU le Décret n°2012/558 du 26 novembre 2012 portant organisation du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ;
VU l'Arrêté N° 067/CAB/PM du 14 juillet 2014 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Concertation et de Suivi du Dialogue Social ;
VU la circulaire n°006/CAB/PM du 27 mai 2010 relative à la détermination des indemnités des membres des Comités et Secrétariats Techniques.

DECIDE :

Article 1er : La présente décision constate la composition du Comité de Concertation et de Suivi du Dialogue social créé par Arrêté N° 067/CAB/PM du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en date du 14 juillet 2014.

Article 2. : Placé sous l'autorité du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, le Comité comprend :

N°	Titre	Noms et Prénoms	Fonction
Représentants du MINTSS			
01	Membre	NGONO Scholastique	DINCIT
02	Membre	BOUBA Cécile Gernique	DSS
Représentants des Confédérations Syndicales de Travailleurs			
03	Membre	ZAMBO AMOUGOU Jean Marie	CSTC
04	Membre	SEME SEME André	USLC
05	Membre	BISSALA Isaac	UGTC
06	Membre	NDI Jean Marie	CSAC
07	Membre	TANGONO Antoinette épouse EKOAN	CCT
08	Membre	NDZANA OLONGO Gilbert	CSIC
09	Membre	EKEDI Bernard	CGT-Liberté
10	Membre	NYEMECK Pierre	CGSTC
11	Membre	MOUSSOLE Flaubert	CCWTU
12	Membre	BIKOKO Jean Marc	CSP
13	Membre	ESSINDI MINKOULOU Pierre	CTUC
14	Membre	ESSIGA Benoît	Entente

Représentants des Organisations Professionnelles d'Employeurs			
15	Membre	BEKE BIHEGE Moise	SYNDUSTRICAM
16	Membre	BATONGUE Alain Blaise	GICAM
17	Membre	AYANGMA Protais	E.CAM
18	Membre	ABATE Daniel Claude	MECAM
19	Membre	NGANGA Henri	OPSTAC
20	Membre	BECKEY Henry	USPAC
21	Membre	BELIBI Bénédicte	APECAM
22	Membre	Philippe MIQUEL	CAFCAM
23	Membre	Hon. SIME Pierre	SNTRC
24	Membre	FUTE Raphael	ASAC
25	Membre	DUPANLOUP Jacques	GFBC
26	Membre	FONING Françoise	GFAC
Secrétariat Technique			
27	Coordonateur	YAPELE Raymond	DRP
28	Membre du Secrétariat	BILOA Françoise	SDCS/DRP
29	Membre du Secrétariat	TOGOLO Jean Yves	SDRT/DRP
30	Membre du Secrétariat	AYISSI ONANA	CS

Article 3 : Le Président peut inviter à participer aux travaux du Comité toute personne en raison de son expérience, de sa compétence ou de l'ordre du jour.

Article 4 : Les frais de fonctionnement dudit Comité sont imputables au Budget du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Article 5 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- MINTSS/DAG
- MINFI/DGB
- CFS/MINTSS
- ARCHIVES/CHRONO

Yaoundé, le 24 JUIL 2014

Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale



Grégoire OWONA